

# LETTRE ANNUELLE FCPI LA BANQUE POSTALE INNOVATION N°16

AU 31 DÉCEMBRE 2023

Cher Souscripteur,

Nous avons le plaisir de vous adresser la Lettre Annuelle du FCPI La Banque Postale Innovation N°16 dans laquelle vous trouverez le détail de l'activité du Fonds.

Lors de l'exercice écoulé, le Fonds a procédé à la cession définitive des titres qu'il détenait dans la société Worklife. Cette cession est intervenue en mai 2023.

Au 31 décembre 2023, le Fonds détient huit participations actives dans son portefeuille.

Dans la section « Focus Participations » en page 2 de cette lettre annuelle, nous vous présentons l'évolution de la société Raisin DS ainsi que l'opération de cession des titres détenus dans la société Worklife.

Le programme de cessions se poursuit favorablement, avec une troisième distribution partielle d'un montant de 77 € par part A versée le 15 novembre 2023. Ce montant, ajouté aux deux distributions réalisées en 2020 et 2021 pour 151 € par part, porte le montant unitaire total distribué aux porteurs de parts A à 228 €, soit 45,60 % de la valeur nominale des parts.

Nous vous rappelons par ailleurs l'entrée en liquidation du Fonds en date du 15 décembre 2023 et le blocage de toutes les demandes de rachats de part à cette date. Par ailleurs, l'échéance du Fonds est fixée au 31/12/2024 conformément à son règlement.

L'équipe de gestion met tout en oeuvre pour céder les titres détenus dans les sociétés du portefeuille du Fonds, au mieux des intérêts des porteurs de parts.

Après établissement des comptes de liquidation sous contrôle des Commissaires aux Comptes, le Fonds procèdera à la distribution de la totalité de son actif au profit des porteurs. Vous en serez informé par courrier.

Nous vous remercions de votre confiance.

L'équipe de gestion

Retrouver toute l'actualité de vos Fonds sur www.siparexfondsfiscaux.com Pour toute information complémentaire, votre Conseiller La Banque Postale se tient à votre disposition

Nous vous rappelons que la performance du Fonds est directement liée à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## 1 — PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

Avec un savoir-faire éprouvé depuis 1999 dans la gestion de Fonds de défiscalisation du lancement à la clôture, notre équipe, qui dispose d'une expertise spécifique dans les domaines du numérique, des technologies avancées à usage industriel (cleantech, optique etc...) et de l'impact, a un rôle d'accompagnement qui va au-delà de la participation financière. Elle apporte son expérience technologique et ouvre également aux PME innovantes l'accès au réseau de partenaires et d'investisseurs du Groupe Siparex, tout en accompagnant les dirigeants dans leur stratégie de développement.

Nous vous rappelons que les FCPI sont des placements non garantis en capital dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises innovantes non cotées présentant des perspectives de croissance. L'équipe de gestion est chaque jour mobilisée afin de sélectionner rigoureusement et d'accompagner dans la mise en œuvre de leur stratégie les entreprises qui présentent les meilleures opportunités d'évolution, cet accompagnement ne constituant en aucun cas une garantie de succès ou de performance.

# 2 — FOCUS PARTICIPATIONS

La Société de Gestion est amenée, dans l'intérêt des porteurs de parts, à exercer ses droits de vote lors des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles le Fonds détient des participations.

#### **PRÉSENTATION**

#### **RAISIN DS**



Raisin est le résultat de la fusion de deux leaders européens dans la FinTech (technologie appliquée à la finance) en 2021, Deposit Solutions et Raisin. Raisin, d'une part, est une plateforme B2C (destinée aux consommateurs) spécialisée dans les solutions d'épargne et d'investissement en Europe et aux États-Unis.

D'autre part, elle propose une plateforme B2B (dédiée aux professionnels) spécialisée dans le secteur de dépôts bancaires. Elle relie les places de marché de dépôts qu'elle gère pour plus de 400 partenaires avec les banques emprunteuses. La combinaison de ces deux

lignes d'activité permet de fournir un service en ligne mondial innovant et en croissance rapide avec un accent sur les dépôts. La société possède des bureaux dans 11 villes, dont Berlin, New York et Madrid, ce qui lui permet de répondre aux besoins de plus de 1 000 000 de clients.

Sa stratégie repose sur un partenariat avec plus de 180 banques dans plus de 30 pays. L'objectif de la start-up au cours des prochaines années est d'accroître sa croissance en Europe, aux États-Unis et dans d'autres marchés en investissant dans ses plateformes et en développant sa gamme de produits.

#### **CESSION**

#### WORKLIFE



Anciennement nommée Yoopies, la start-up, spécialisée dans le domaine de la garde d'enfants a adapté son modèle pour répondre aux besoins des entreprises.

Cette transition s'est accélérée en 2020, en raison du confinement, qui a poussé Worklife à se recentrer davantage sur les services aux entreprises. Elle met à disposition des entreprises une application regroupant divers services destinés aux salariés, tels que la recherche de solutions de garde d'enfants, de mobilités durables ou les titres-restaurant.

Forte de ses 65 salariés, elle compte parmi ses clients de grands groupes comme La Poste ou Hermès qui cherchent des solutions dématérialisées.

Grace à cette expérience dans les secteurs du B to C et B to B, Worklife ambitionne de se développer à l'international dans le but de devenir le leader en Europe sur le segment de la qualité au travail. Le Fonds a procédé à la cession définitive des titres qu'il détenait dans la société Worklife avec une plus-value en mai 2023.





# 3 — FCPI LA BANQUE POSTALE INNOVATION N°16

\*\*\* sous réserve de respecter les conditions fiscales

**IR 18 %** 

wantage fiscal

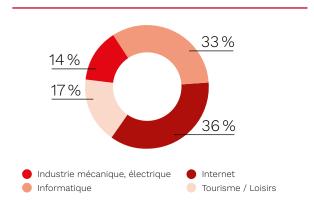
# SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023

Actif net du Fonds au 31/12/23	6 073 K€
Valeur de souscription*	500,00 €
Distributions totales*	228,00 €
Valeur liquidative au 31/12/23*	334,83 €
Valeur liquidative + distributions au 31/12/23*	562,83 €
Évolution depuis l'origine (hors avantage fiscal)**	13 %
Évolution depuis l'origine (avec avantage fiscal)**	37 %

<sup>\*</sup> montant par part \*\* hors droit d'entrée

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Nous vous rappelons que le Fonds est un placement non garanti en capital.

# RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE



## PARTICIPATIONS ACTIVES DU PORTEFEUILLE

AB TASTY	Solution permettant aux sites internet de tester et d'améliorer l'efficacité de leurs pages
EVANEOS	Site internet de vente de voyages personnalisés
HOMEREZ	Service en ligne de location de résidences secondaires
LE COLLECTIONIST	Plateforme en ligne de location saisonnière de villas et résidences secondaires de luxe avec services (ménage, cuisine, concierge)
RAISIN DS (Ex Deposit Solutions)	Revendeur de produits financiers en ligne
SENSORBERG	Solutions pour digitaliser la communication et les accès au sein des bureaux, espaces de co-travail (co-working) et hôtels
TRAVADOR	Plateforme en ligne proposant des séjours à thème de courte durée combinant une réservation d'hôtel et une activité
WANDERCRAFT	Exosquelette pour les personnes paraplégiques et myopathes

Autres placements — Conformément à la stratégie du Fonds, le solde des actifs peut être investi dans des placements de trésorerie et notamment des OPCVM monétaires.

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0012060028	Date de fin de vie minimum	31/12/2022
Date de création	2014	Date de fin de vie maximum	31/12/2024
Durée de vie	8 ans	Rachats de parts bloqués jusqu'à (2)	fin de vie du Fonds,
Prorogation éventuelle (1)	2 <sup>ème</sup> et dernière		prorogations incluses
	prorogation en cours		

<sup>(1)</sup> La durée de vie du Fonds a déjà été prorogée à deux reprises sur décision de la Société de Gestion.

<sup>(2)</sup> Les rachats de parts sont bloqués depuis l'entré en liquidation du FCPI, le 15 décembre 2023.

# tos : Shutterstock - DR - Source : Siparex XAnge Venture, décembre 2023

#### FRAIS POUR LES PORTEURS DE PARTS DE LA GAMME DES FONDS LA BANQUE POSTALE INNOVATION

Conformément aux dispositions de l'article D. 214-80-5 du Code Monétaire et Financier, la Société de Gestion vous informe du montant détaillé des frais et commissions, directs et indirects, perçus par l'ensemble des intervenants (Société de Gestion, Commercialisateurs, Commissaires aux comptes, Dépositaire, etc.) de chacun des Fonds, et des conditions d'encadrement de ces frais.

MILLESIME DE FONDS (clôture au 31 décembre 2023)	<b>ANNÉE</b> de création	<b>GRANDEUR</b> Constatée (par part)	FRAIS DE GESTION ET DE DISTRIBUTION RÉELLEMENT PRÉLEVÉS									
			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
La Banque Postale Innovation N°14	2012	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés	512,58 <i>40,1</i> 6	494,07 <i>61,45</i>	620,42 80,35	727,05 98,97	756,96 <i>120,2</i> 9	997,16 <i>145,70</i>	1133,72 164,38	1118,43 <i>1</i> 91,57	918,71 208,80	870,25 210,00
La Banque Postale Innovation N°15	2013	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés	471,77 20,99	450,42 39, <i>21</i>	520,40 <i>57,</i> 19	650,12 76,07	625,10 96,67	885,24 122,23	975,06 140,98	1009,99 158,74	1026,55 <i>177,</i> 16	870,67 191,00
La Banque Postale Innovation N°16	2014	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés		480,09 20,78	483,72 39,40	507,51 <i>58,07</i>	451,30 76,85	513,34 94,21	533,70 112,21	490,16 <i>129,38</i>	585,86 146,02	562,83 162,00
Ambition Innovation	2015	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés		488,95 12,28	471,42 33,91	481,64 58,28	454,17 82,72	530,59 <i>105,61</i>	506,67 130,22	573,83 154,66	565,75 178,94	528,47 203,00

Frais de gestion et de distribution (hors droit d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée). Il s'agit donc du cumul des frais prélevés depuis l'origine du Fonds. Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires applicables aux Fonds mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

# AVERTISSEMENT GÉNÉRAL

Votre attention est attirée sur le fait que le montant de votre souscription est bloqué pendant la durée prévue au Règlement du Fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. L'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez, et de votre situation individuelle.

L'avantage fiscal octroyé par la souscription du Fonds présente notamment les contraintes et les risques suivants :

- Une part significative du Fonds est investi dans des petites et moyennes entreprises non cotées. La valeur des actifs du Fonds n'est donc pas le résultat d'échanges sur les marchés financiers, mais de l'appréciation de la Société de Gestion et du commissaire aux comptes du Fonds.
- Une part importante des sociétés dont le Fonds est actionnaire n'est pas cotée ou l'est sur des marchés non réglementés sur lesquels s'opèrent peu d'échanges, engendrant un risque d'illiquidité du portefeuille dont certaines positions pourraient être soldées en contrepartie d'une décote.
- Risque lié à la faible maturité de certaines entreprises cibles : la performance à l'échéance du Fonds dépend du succès des entreprises dans lesquelles il investit. Une partie de ces investis-

sements est réalisée dans des entreprises de création récente, qui présentent des risques de défaillance plus importants que des entreprises plus matures. « Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps ».

- Les rachats de parts lors de la liquidation du Fonds peuvent se faire à un prix inférieur au prix de souscription, il existe donc un risque de perte en capital.

Pour plus d'informations sur les risques spécifiques du Fonds, nous vous invitons à vous reporter à son règlement et DICI (Document d'information clé pour l'investisseur) qui sont disponibles sur le site internet **www.siparexfondsfiscaux.com** 

Le rapport annuel de gestion du Fonds est disponible sur simple demande auprès de Siparex XAnge Venture.

Les appréciations formulées reflètent l'opinion de l'auteur à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. La Société de Gestion Siparex XAnge Venture - Groupe Siparex ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage du présent document ou des informations qu'il contient. Les informations ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés ou exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier et boursier du moment et reflètent le sentiment à ce jour de la Société de Gestion. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Le présent document ne peut être reproduit, totalement ou partiellement, diffusé ou distribué à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de la société. Cette Lettre est un document d'information exclusivement destiné aux porteurs de parts et doit être traité de manière strictement confidentielle. XAnge est la marque de l'activité innovation du Groupe Siparex, spécialiste français indépendant du capital investissement, et sa Société de Gestion est Siparex XAnge Venture.

Pour toute information complémentaire, votre Conseiller La Banque Postale se tient à votre disposition.



5 rue Feydeau, 75002 Paris T. 01 53 93 00 90 serviceclients@siparex.com siparexfondsfiscaux.com xange.fr